

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 29 AOUT 2017 A 18H00

L'an deux mille dix-sept et le 29 août à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS: H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - S. FEVRIER - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSE : B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ Mise en place d'une garderie le mercredi matin.

2/ Convention relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

3/ Mandat au Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire - risque prévoyance.

4/ Questions diverses.

1/ Mise en place d'une garderie le mercredi matin.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil d'Ecole, réuni le 20 juin 2017, a manifesté le souhait de revenir à la semaine de quatre jours. Cette demande a été validée par l'inspection académique le 18 juillet 2017. Par ailleurs, le 4 juillet dernier, s'est tenue une réunion à la communauté de communes qui a confirmé l'absence de prise en charge des enfants le mercredi matin. Suite à une demande de parents d'élèves, la possibilité d'ouvrir une garderie a été étudiée. Un sondage adressé aux parents, début août, a montré qu'une vingtaine d'enfants serait susceptible de la fréquenter dont 9 de façon régulière et 11 occasionnellement.

Ceci exposé, Madame le Maire propose d'ouvrir un service de garderie le mercredi matin aux horaires d'ouverture suivants : 7h30 /12h00. Pour ce faire, il convient de modifier le règlement intérieur existant en y intégrant la garderie du mercredi. Elle propose donc à l'assemblée un nouveau règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement de ce nouveau service et en fixant les tarifs et le soumet au Conseil Municipal.

Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

2/ Convention relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

La convention que nous avons validée en avril 2015 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement est arrivée à son terme le 31 décembre 2016, à la fin du 5^{ème} plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2011-2016. Le 6^{ème} plan départemental 2017-2022 a été créé et il convient à présent de renouveler la convention correspondante nous unissant au Département de l'Hérault.

Madame le Maire soumet donc à l'assemblée la nouvelle convention relative à la contribution de la commune au Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement FSL/EAU. Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité et autorise Madame le Maire à la signer.

3/ Mandat au Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire - risque prévoyance.

Madame le Maire expose : le Centre de Gestion nous invite à leur donner mandat pour engager une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire - risque prévoyance. La convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2018.

Afin de maintenir la protection sociale complémentaire des agents, une nouvelle convention doit être conclue pour une prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le CDG nous informera des résultats de la consultation et nous serons alors libres d'adhérer ou de ne pas opter pour la proposition qui nous sera faite.

Pour l'immédiat, Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à donner mandat au CDG 34 pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Questions diverses.

Compte-rendu de la réunion de la commission des travaux : Le mardi 8 août, la commission des travaux s'est réunie en mairie. Madame le Maire donne la parole à M. Domenech, adjoint aux travaux, qui relate les décisions qui ont émanées de cette réunion et les soumet à l'approbation du conseil municipal.

- salle polyvalente : dans le cadre de travaux d'économie d'énergie, une subvention nous a été allouée par Hérault Energies pour l'isolation des menuiseries. Le montant de cette aide étant plafonné, il a été décidé de scinder les travaux en deux tranches : l'une en 2017, l'autre en 2018. Deux entreprises ont été consultées. L'offre de l'entreprise SD Systèmes étant la mieux-disante, M. Domenech soumet son devis pour validation à l'assemblée.

L'assemblée valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise SD Systèmes.

Des travaux de peinture ont également été envisagés. Deux devis sont à l'étude.

Mme Vinuelas propose d'aménager un plan de travail derrière le bar de façon à créer un coin cuisine avec évier et plaques de cuisson.

- Ecoles : suite à la visite de l'architecte, M. Rouffet, que nous avons soumissionné dans le cadre de la mise aux normes handicapés des Etablissements Recevant du Public, nous sommes dans l'obligation de créer un WC aux normes handicapés dans la cour de récréation des écoles. Des entreprises de maçonnerie ont été consultées. Nous sommes dans l'attente de leur devis respectif.

- Place Roger Salengro et Rue de La Poste : deux devis ont été portés à l'étude pour la reprise de voirie place Roger Salengro et rue de La Poste. Le devis présenté par l'entreprise COLAS pour une réfection en béton marqué est le plus avantageux. L'assemblée décide donc de valider ce devis.

Dans le but de préserver les travaux qui seront réalisés et d'assurer la sécurité des lieux, M. Domenech propose d'interdire le stationnement place Roger Salengro et de matérialiser cette interdiction par la mise en place de 3 bornes rétractables : l'une à l'entrée de la rue de La Poste, les deux autres, rue du Bel Air.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Assainissement Non Collectif restaurant Le Terminus : M. Bitter a consulté deux entreprises spécialisées pour la réalisation de l'ANC du Terminus. L'entreprise CANATEC paraît la plus performante dans ce type d'installation. M. Bitter a profité de la visite de cette entreprise pour lui montrer notre station de relevage pour laquelle nous sommes confrontés à des problèmes liés à l'accumulation de lingettes dans le dégrilleur mécanique. Pour améliorer les performances de cette station, il convient de réaliser un diagnostic et pour ce faire, il est nécessaire de vider la fosse. L'entreprise CANATEC se propose de vider la fosse s'ils obtiennent le marché du Terminus. Ils auront alors avec eux tout le matériel nécessaire.

Forage de La Croisade : Suite à une baisse progressive du rendement du forage de La Croisade, nous avons fait réaliser un devis par la société SAUR pour le remplacement de la pompe. Ce devis a été soumis à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, conformément à la convention qui nous unit à elle.

Elle nous suggère, avant d'envisager un changement de pompe, de contrôler le niveau de la nappe phréatique. La SAUR a été interrogée pour réaliser ce contrôle.

Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées : Le cabinet d'études GAXIEU revient vers nous, dans le cadre du SDAEU, pour organiser une réunion de présentation de la phase 1 et évoquer une esquisse des scénarios possibles pour la phase 2. Il est proposé au cabinet GAXIEU la date du 28 septembre 2017.

Gestion de l'eau potable : En cette période de rentrée, Madame le Maire souhaite reprendre contact avec le cabinet ENTECH afin de relancer le projet de l'interconnexion avec la commune de Quarante. Le cabinet ENTECH devait rédiger une note technique et la soumettre à la société BRL, délégataire du service de l'eau pour la commune de Quarante.

Tennis Club : Mme Vinuelas informe l'assemblée que deux jeunes filles licenciées à Cruzy ont obtenu le titre de championne de France de Tennis dans leur catégorie. Elle propose d'organiser une réception en leur honneur, avant leur départ du club.

Réunion des associations du 25 août 2017 : Mme Vinuelas résume la réunion où toutes les associations de la commune ont été invitées en vue de l'établissement du calendrier des animations pour la fin de l'année 2017 et l'année 2018. Faisant suite à la demande de l'AOCSC de réserver la date du 14 août (date de notre feu d'artifice) pour leur fête estivale et à la réponse positive qui leur a été faite, Mme Vinuelas propose que cette date soit alternativement attribuée au rugby et au football.

Ainsi, si pour 2018, le club de rugby a été choisi pour cette date, en 2019, elle sera réservée au club de football. Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

Recrutement d'un agent de police municipale : Mme le Maire relate les problèmes d'incivilité permanents sur la commune et évoque la possibilité de recruter un agent de police municipale. M. Consul propose que ce point fasse l'objet d'un débat plus approfondi, avec connaissance du coût engendré par cette embauche. M. Domenech précise que ce recrutement pourrait se concevoir dans le cadre d'une mutualisation de services.

A 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,